

Pourquoi la loi Blanchet est-elle dangereuse ?

Le 27 janvier 2026, le député Christophe Blanchet (« Les démocrates ») et 34 autres députés dont Perrine Goulet, ont fait adopter une loi « **visant à renforcer l'enseignement à la défense dans le cadre du parcours de citoyenneté au collège et au lycée** ». Examinée le 26 mars, elle a été adoptée en 1ère lecture (56 députés présents, 70 % pour). Rappelons que les représentants RN ont voté avec joie en faveur de ce texte de loi...

La loi en elle-même compte une douzaine de lignes. Elle semble modifier à la marge le code de l'éducation. C'est une sorte de coquille vide que seront chargés de remplir les ministres de l'Éducation et des armées. C'est en lisant l'« exposé des motifs » et le « rapport de commission » de Christophe Blanchet qu'on prend la mesure des dangers possibles. Pour l'instant, nous sommes face à une foule de questions et d'inquiétudes.

1- Quelle date de mise en œuvre ? On ne sait rien.

2- Pour quel coût ? On nous dit que cela se fera à moyens constants et grâce à une taxe sur le tabac. 10 à 15 millions d'euros par an...

3- Quels seront les contenus réels de cet enseignement obligatoire ?

Il s'agit d'un « passage à l'échelle » (???) de l'éducation à la défense. Le rapporteur reconnaît que l'enseignement existe déjà mais le juge insuffisant (sur la base de quels indicateurs ?). Le cours sera obligatoire. Il concernera 33 000 classes. Un « référentiel » doit être produit. On ne sait rien de plus (« les programmes et modalités de cet enseignement sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre des armées »).

4- Qui le délivrera ?

Cet enseignement « peut associer des intervenants des réserves opérationnelles ou citoyennes, dans les conditions définies par le ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre des armées ». On ne sait rien de plus... Qui interviendra en pratique ? Les enseignants seront-ils associés, écartés ? N'assiste-t-on pas à une militarisation du monde éducatif ?

5- Sur quel temps scolaire sera-t-il délivré ?

Aucun horaire ni dispositif précis n'est présenté. Seuls sont évoquées les pratiques de la Finlande et de l'Estonie (35 séances de 35 minutes). Les cours d'EMC seront un « vecteur privilégié » mais les autres cours pourront être utilisés (l'exemple des maths et de la physique sont cités). On parle de « consolider les entrées défense dans chaque matière ». On ne sait rien de plus... Quels horaires ? Quelle intégration à l'edt ? On nous parle de 670 000 heures (1000 etp) avec un module annuel de 35 séances.

6- Fera-t-il l'objet d'une évaluation intégrée aux diplômes ? Possible car on nous parle de « compétences à acquérir ». Un « ouvrage didactique sera distribué ».

7- Plus globalement, quels dessous idéologiques sont repérables dans les documents ?

Des idées se dégagent, on vous propose un petit florilège de citations :

| idées | citations |
|--|---|
| Le mépris des enseignants. | « déficit de formation des enseignants et de leur peu d'appétence pour les questions de défense » « l'école ne s'est pas saisie » de ces questions |
| Une idéologie d'un bellicisme rance | Utilisation de la « Revue nationale stratégique 2025 » produite par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), c'est-à-dire les services de l'État (préfacée par Macron!) pour justifier ce que le gouvernement veut entendre. La revue évoque « un risque particulièrement élevé d'une guerre majeure à haute intensité en dehors du territoire national en Europe, qui impliquerait la France et ses alliés particulièrement européens à l'horizon 2030 ». Eh, bien, ça en fait des révélations ! « la France est directement attaquée, notamment par la Russie et ses alliés de l'Est, par le ciblage de ses services publics et institutions y compris sous la forme de cyberattaques » « nos alliés d'hier se détournent largement de nos alliances traditionnelles ».... |
| Une volonté de bourrer le crâne des jeunes | « insuffisante formation des jeunes Français aux enjeux et à l'esprit de défense » il faut la « restauration de l'esprit de défense » il faut « une société unie, éduquée et prête à faire face aux épreuves » il faut « susciter une adhésion véritable et attiser la flamme de l'engagement » |